

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1529

7 août 2009

SOMMAIRE

Armainvilliers Holding	73347	Koxi S.à r.l.	73363
Armainvilliers Luxholdco	73346	KPI Investment Property 50 S.à r.l.	73350
Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE)	73348	KPI Retail Property 19 S.à r.l.	73350
Biofuel Investments S.A.	73368	KPI Retail Property 32 S.à.r.l.	73349
Cameros Sicav	73346	Labyrinth Securities S.à r.l.	73353
Carbone S.à r.l.	73346	La Voile Blanche Sàrl	73355
Cascadal Holding S.à r.l.	73371	Lor Security Sàrl	73358
Cascadal Investholding S.à r.l.	73349	Marie SCI	73356
Cascadal Investholding S.à r.l.	73371	Martins & Rodrigues S.à r.l.	73388
CD International S.A.	73360	Olalin S.à r.l.	73392
Chromolin Investholding S.à r.l.	73349	Pegase Investment	73351
Cours@home Luxembourg S.à r.l.	73363	Pillarlux Caen 2 S.à r.l.	73365
E.B.S. S.A.	73347	PREF Cash Management S.à r.l.	73375
EuroFinaDec SPF	73353	Private Holdings of Investments Luxem- bourg S.A.	73375
European Consulting Luxembourg S.A. ..	73391	Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l.	73352
European Supply Partnership S.à r.l.	73348	RH-Lorlux S.A.	73375
European Systems Investholding S.A.	73353	Roxas Holding S.A.	73347
Exprima Investholding S.à r.l.	73351	RP XII S.à.r.l.	73368
Fairmark S.A.	73355	Saila S.A.	73351
Fashion Auction S. à r.l.	73377	Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI)	73348
Floralie S.A.	73392	SCHWEITZER ART et DESIGN S.à r.l. ..	73349
Fuchs & Associés Finance S.A.	73370	Schweitzer Décoration, s.à r.l.	73375
Gain Capital Participations SA, SICAR ...	73391	Severn Trent Luxembourg Holdings S.A.	73354
Garage DELTGEN	73346	Sevirosa Officina S.à r.l.	73372
Gasherbrun 2 S.A.	73348	Société Financière du Nord S.A.H.	73392
Global Brands S.A.	73350	Soleil International S.A.	73352
Grand Garage de Mondercange S.à r.l. ...	73392	STOCKIA Archivage	73357
Headlands New Eagle Holding S. à r.l. ...	73354	Tournan Holding	73347
Hemera ING	73360	Vysotsk Invest S.A.	73365
Hometrak S.A.	73356		
Intabex Worldwide	73363		
Island Properties S.A.	73352		
KoSa Foreign Holdings S.à r.l.	73354		

Garage DELTGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 14, rue J.-P. Thill.

R.C.S. Luxembourg B 111.482.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009091994/11.

(090110618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Carbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARBONE S.à r.l.

Benoît NASR

Référence de publication: 2009091996/11.

(090110280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Armainvilliers Luxholdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.866.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092003/11.

(090110123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.766.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg le 31 March 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Mr Francisco Javier Benito Martinez, Mr Ignacio Aragón de Pineda, Mr Pierre Etienne, Mr Jerry Hilger and Mr Frédéric Fasel pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de l'année 2010.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de l'année 2010.

3. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Javier Claudio Benito Olalla (Samaria 12., 28009 Madrid, Espagne), Administrateur de la société, avec effet au 31 mars 2009, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010.

Pour Cameros SICAV

Pictet Funds (Europe) S.A.

Christian Jeanrond / Christopher Misson

Référence de publication: 2009091284/21.

(090109401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Armainvilliers Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.864.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092005/11.

(090110126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Tournan Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.865.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092009/11.

(090110131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

E.B.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 116.092.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009092000/12.

(090110119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Roxas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.431.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 juin 2009

- Les mandats de Messieurs Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondercange, Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant au 3, rue de Mamer à L-8277 Holzem et de Mademoiselle Nathalie PIERRE, employée privée, née le 28 octobre 1981 à Thionville, demeurant au 10, rue des Tulipes, F-57100 Beuvange sous St. Michel - Thionville en tant qu'administrateurs, ainsi que le mandat de la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417, ayant son siège social au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour ROXAS HOLDING S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009091293/20.

(090109848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 12, rue Luc Housse.

R.C.S. Luxembourg B 45.403.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009091992/12.

(090110615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Association coopérative européenne des fonctionnaires internationaux (AMFIE), Société Coopérative.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.566.

Le bilan et le compte de profits et pertes établis au 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFIE réunie à Luxembourg le 20 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Hervé

Secrétaire général

Référence de publication: 2009092011/13.

(090110143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

European Supply Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 126.656.

Extrait des résolutions l'Associé unique prises le 25 juin 2009

L'Associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Madame Nadia PIEROTTI, indépendante, née à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 1965, demeurant à L-4499 Limpach, 99, rue Centrale, de ses fonctions de gérante unique de la société, avec effet immédiat.
- nomination de Monsieur Timothy NEWMAN, né le 11 novembre 1966 à Redhill (Grande-Bretagne) demeurant 1, Gaaschgrund L-8230 Mamer, aux fonctions de gérant unique de la société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009091957/16.

(090109429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Gasherbrun 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.989.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009092275/13.

(090109897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

SCHWEITZER ART et DESIGN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 9, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.722.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009092013/13.

(090110669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Cascadal Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.808.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55760 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009092461/211/12.

(090110288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Chromolin Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.422.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55761 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009092456/211/13.

(090110275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

KPI Retail Property 32 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.867.

Extrait suite au changement d'associé

Par le contrat de cession des parts du 6 février 2009,

- les 15 parts sociales détenues par Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950 à Muelheim, Allemagne, résidant à Stubenrauchstrasse 53, D-24248 Mönkeberg, Allemagne, ont été cédées à BGP Management GmbH, ayant pour adresse c/o 13, Babcock & Brown GmbH, Maximilianstraße, D-80539 Munich, enregistré au Registre de Commerce de la Cour locale de Munich sous le numéro HRB 177306.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092558/16.

(090110593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

KPI Investment Property 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 123.902.

—
Extrait suite au changement d'associé

Par le contrat de cession des parts du 6 février 2009,

- les 15 parts sociales détenues par Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950 à Muelheim, Allemagne, résidant à Stubenrauchstrasse 53, D-24248 Mönkeberg, Allemagne, ont été cédées à BGP Management GmbH, ayant pour adresse c/o 13, Babcock & Brown GmbH, Maximilianstraße, D-80539 Munich, enregistré au Registre de Commerce de la Cour locale de Munich sous le numéro HRB 177306.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092545/16.

(090110687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

KPI Retail Property 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 114.062.

—
Extrait suite au changement d'associé

Par le contrat de cession des parts du 6 février 2009,

- les 15 parts sociales détenues par Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950 à Muelheim, Allemagne, résidant à Stubenrauchstrasse 53, D-24248 Mönkeberg, Allemagne, ont été cédées à BGP Management GmbH., ayant pour adresse c/o 13, Babcock & Brown GmbH, Maximilianstraße, D-80539 Munich, enregistré au Registre de Commerce de la Cour locale de Munich sous le numéro HR B 177306.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092559/16.

(090110597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 29 juin 2009 à Luxembourg.

L'Assemblée acte:

- la nomination de M. Bruce Vandenberg comme administrateur pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.
- la nomination de M. Roberto Avondo comme administrateur pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.
- la nomination de M. Simon Bentley comme administrateur pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.
- la démission de M. Amir Raveh comme administrateur.
- la nomination PKF ABAX Audit Luxembourg au fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme

International Corporate Services s.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009091256/22.

(090109661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.359.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 12 mai 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

M. Olivier Ferrari demeurant professionnellement 5 Quai Perdonnet CH-1800 Vevey

M. Yves Martignier demeurant professionnellement 60 route des Acacias CH-1211 Genève 73

M. Pierre Etienne demeurant professionnellement 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Jerry Hilger demeurant professionnellement 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Frédéric Fasel demeurant professionnellement 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou se terminant lors de la nomination de leurs successeurs.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou se terminant lors de la nomination de son successeur.

Pour Pegase Investment

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009091272/22.

(090109485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Exprima Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.701.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55751 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009092447/211/12.

(090110621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Saila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.717.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de Monsieur Magnus Persson, médecin, demeurant 17, Ängsvägen à S-18141 Lidingö et les mandats d'administrateur de catégorie B de Monsieur Pontus Lindfelt, conseiller juridique, demeurant 33, rue Lemonier à B-1050 Bruxelles et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant Allmendzeilstr. 10B à D-77694 Kehl.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009092593/20.

(090110414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Island Properties S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 40.627.

Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Madame Nathalie SORBARA, résidant Via Verdeggio 21, CH-6963 Pregassona, en tant qu'administrateurs et le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2015.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour la société

FBK

BENOY KARTHEISER management

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009091973/20.

(090109041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.839.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55736 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009092463/211/12.

(090110303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Soleil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 58.345.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 juillet 2009*

Sont nommés administrateurs, pour une durée de 6 ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092753/22.

(090109955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

EuroFinaDec SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 74.057.

Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting of May 22nd, 2009

- Mr. Patrick ADOLF, private employee, with professional address at 80, rue Jouffroy d'Abbans, F-75017 Paris, France, is appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2010.

For true copy

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 2009

- Monsieur Patrick ADOLF, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 80, rue Jouffroy d'Abbans, F-75017 Paris, France est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;

Fait le 22 mai 2009.

Certifié sincère et conforme
EUROFINADEC SPF
Signature / Signature
Director / Director

Référence de publication: 2009092478/20.

(090109981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

European Systems Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.818.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55750 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009092449/211/12.

(090110658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Labyrinth Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.914.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 juillet 2009, l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de ProServices Management S.à r.l. avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 105.263, de son mandat de gérant de la société Labyrinth Securities S.à r.l. avec effet immédiat.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Matthijs Bogers, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de la société Labyrinth Securities S.à r.l. avec effet immédiat et pour une période illimitée.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Julien François, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de la société Labyrinth Securities S.à r.l. avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Julien François
Gérant

Référence de publication: 2009091299/22.

(090108864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Severn Trent Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.031.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Michael McKeon, avec adresse au 5, Priests' Paddock, HP9 1YL Buckinghamshire, Royaume-Uni
- Fiona Brown Smith, avec adresse à The Little Rectory, NN11 2NU Northamptonshire, Royaume-Uni
- Leonard Graziano, avec adresse au 950, Camelot Road, 18925 Furlong, Etats-Unis
- David Chester, avec adresse au 580, Virginia Drive, 19034 Fort Washington, Etats-Unis

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2015 et qui se tiendra en 2015.

2. Renouvellement du mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009091796/22.

(090109816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Headlands New Eagle Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.211.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 juin 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour la société

TMF Corporate Service S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009091831/20.

(090109282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

KoSa Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.565.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55588 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009092455/211/12.

(090110382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

La Voile Blanche Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.570.

—
Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2009

L'associé unique de la société La Voile Blanche s.à r.l., constituée en date du 25 mars 2009 aux termes d'un acte reçu par le Notaire Frank MOLITOR de résidence à Dudelange, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Ordre du jour

- 1) Constatation de la démission de Madame PHILBERT Janique épouse GERARD de ses fonctions de gérante technique
- 2) Constatation de la nomination de Madame Cindy RAYBAUD qui prend la fonction de gérante technique

Sont présents:

Monsieur Christian EL KHAL, associé unique, né le 22.06.1964 à Sousse (Tunisie) et demeurant à L-3924 Mondercange, 6, am Rousegaertchen

Madame Janique PHILBERT, gérante technique, née le 10.04.1972 à Longwy/Meurthe et Moselle (France) et demeurant à F-54400 Cosnes, 9, rue de la Maurienne

Madame Cindy RAYBAUD, gérante technique, née le 17.11.1978 à Luçon/Vendée (France) et demeurant à L-4733 Pétange, 11, rue du Chemin de Fer

Résolutions.

Démission de Madame PHILBERT Janique épouse GERARD de ses fonctions de gérante technique

Nomination de Madame Cindy RAYBAUD, qui prend la fonction de gérante technique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Esch/Alzette, le 27 mai 2009.

M. Christian EL KHAL / Mme Janique PHILBERT / Mme Cindy RAYBAUD.

Référence de publication: 2009091944/28.

(090109049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Fairmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.995.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Fairmark S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255, 48, rue de Bragance, Luxembourg.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD London (England), Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street;

- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009091894/26.

(090108956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Hometrak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.935.

Il résulte des résolutions des actionnaires en date du 02 juillet 2009 de la société Hometrak S.A. la décision suivante:

1. Démission à partir du 02 juillet de l'administrateur suivant:

- Frank W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen (Pays-Bas), ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hometrak S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009092569/16.

(090110855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Marie SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 8, rue Gruewereck.

R.C.S. Luxembourg E 4.028.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de partage d'ascendant avec assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2009, que les associés de la société civile immobilière MARIE SCI, ayant son siège social à L-6734 Grevenmacher, 8, rue Gruewereck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section E, numéro 4.028 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la cession de parts à la comparante Madame Eliane STEFFES, en qualité de nouvelle associée de la société en conformité à l'article 6 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident suite à l'acte de donation qui précède de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000,- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) parts d'une valeur nominale de trois mille deux cents Euros (3.200,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Mme Marie HUBERT, deux cents parts	200
2.- M. Jean Jacques STEFFES dix parts	10
3.- M. Lucien Robert STEFFES, dix parts	10
4.- M. Charles Antoine STEFFES, dix parts	10
5.- Mme Marie-Antoinette STEFFES, dix parts	10
6.- Mme Eliane STEFFES, dix parts	10
Total: deux cent cinquante parts	250

Acceptation de la donation de parts sociales

Monsieur Lucien Robert STEFFES, préqualifié, en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Signé: M. HUBERT, E. STEFFES, J.J. STEFFES, L.R. STEFFES, C.A. STEFFES, M.-A. STEFFES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26872. Reçu cinq cent soixante-seize euros 576,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009092366/206/38.

(090110235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

STOCKIA Archivage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 86.732.

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "STOCKIA Archivage", (la "Société") une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86732, constituée suivant acte notarié en date du 26 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 997 du 26 juin 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1171 du 18 novembre 2004, à savoir:

1.- Madame Lauriane MANTZ, épouse GELOT, directrice de société, demeurant au 7 rue de la Parisienne, F-57220 Bockange, propriétaire actuel de deux cent quarante-cinq (245) parts sociales;

2.- Monsieur Philippe MANTZ, directeur de société, né à Metz (France), le 30 décembre 1953, demeurant au 17 rue du Promberg, B-6700 Fouches, propriétaire actuel de cent cinquante-cinq (155) parts sociales;

3.- Madame Ludivine MANTZ, épouse RENAULD, Responsable de comptabilité, demeurant au 24 rue de Lessy, F-57160 Châtel Saint Germain, propriétaire actuel de cent (100) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution Cession de parts sociales

Madame Ludivine MANTZ, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

la société "CYEN S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, issue de la scission de la société "LUDILAU S.A.", aux termes d'une assemblée générale d'approbation de scission, tenue par devant le notaire instrumentant en date de ce jour, lequel acte sera formalisé avant les présentes,

laquelle est ici représentée par Madame Lauriane MANTZ, agissant en sa qualité d'administrateur unique avec pouvoir de seule signature,

les cent (100) parts sociales qu'elle détient actuellement, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, pour le prix de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140'000.- EUR) payable dans les quinze (15) à partir des présentes.

Les associés reconnaissent expressément que la prédite cession de parts sociales, acceptée de part et d'autre, est prise avec effet à ce jour, date à partir de laquelle le cessionnaire est devenu propriétaire et a eu droit aux revenus et bénéfices dont ces parts ont été et sont productives.

Ensuite Monsieur Philippe MANTZ, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société "STOCKIA Archivage" déclare accepter au nom et pour compte de cette dernière, la cession de parts sociales prémentionnée et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite cession de parts sociales, l'assemblée générale extraordinaire, composée dès-lors des trois seuls et uniques associés restants, Madame Lauriane MANTZ, Monsieur Philippe MANTZ et la société "CYEN S.A." DECIDE de modifier l'article six (6) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Madame Lauriane MANTZ, épouse GELOT, directrice de société, demeurant au 7 rue de la Parisienne, F-57220 Bockange, deux cent quarante-cinq parts sociales	245
2.- Monsieur Philippe MANTZ, directeur de société, né à Metz (France), le 30 décembre 1953, demeurant au 17 rue du Promberg, B-6700 Fouches, cent cinquante-cinq parts sociales	155
3.- La société "CYEN S.A.", une société anonyme, avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, cent parts sociales	100
TOTAL: CINQ CENTS parts sociales	500"

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MANTZ-GELOT, P. MANTZ, L. MANTZ-RENAULD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8130. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009093172/66.

(09011190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Lor Security Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 68.421.

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "LOR SECURITY, S.à r.l.", (la "Société") une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68421, constituée suivant acte notarié en date du 19 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 307 du 03 mai 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1170 du 18 novembre 2004, à savoir:

1.- La société à responsabilité "SYMBIOSE", avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B 41198) propriétaire actuel de cent cinquante-cinq (155) parts sociales;

ici valablement représentée par;

Monsieur Philippe MANTZ, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- La société anonyme "LUDILAU S.A." (scindée en "LUDI S.A." et "CYEN S.A.", chacune d'elles détenant après la scission cinquante pour cent [50%] de la participation de "LUDILAU S.A." scindée, dans la société "LOR SECURITY S.à r.l."), avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 73564), propriétaire actuel de cinquante (150) parts sociales, soit soixante-quinze (75) parts sociales pour la société "LUDI S.A." et soixante-quinze (75) parts sociales pour la société "CYEN S.A.";

3.- La société à responsabilité limitée "LUGOR S.à r.l.", avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, propriétaire actuel de cent quarante-cinq (145) parts sociales;

ici valablement représentée par;

Monsieur Grégory RENAULD, directeur de société, né à Metz (France), le 22 mars 1975, demeurant au 24 rue de Lessy, F-57160 Chatel Saint Germain;

agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle;

4.- Madame Lauriane MANTZ, épouse GELOT, directrice de société, née à Metz (France), le 18 novembre 1979, demeurant au 7 rue de la Parisienne, F-57220 Bockange, propriétaire actuel de vingt-cinq (25) parts sociales;

5.- Madame Ludivine MANTZ, épouse RENAULD, Responsable de comptabilité, née à Metz (France), le 03 décembre 1976, demeurant au 24 rue de Lessy, F-57160 Châtel Saint Germain, propriétaire actuel de vingt-cinq (25) parts sociales.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les personnes comparantes à l'acte et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution
Cessions de parts sociales*

1) L'associée Madame Lauriane MANTZ, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

la société "LUDI S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, issue de la scission de la société "LUDILAU S.A.", aux termes d'une assemblée générale d'approbation de scission, tenue par devant le notaire instrumentant en date de ce jour, lequel acte sera formalisé avant les présentes,

pour laquelle sont ici personnellement présents et ce acceptant:

a) Madame Ludivine MANTZ, comptable, née à Metz (France), le 03 décembre 1976, demeurant au 24 rue de Lessy, F-57160 Chatel Saint Germain;

b) Monsieur Philippe MANTZ, directeur de société, né à Metz (France), le 30 décembre 1953, demeurant au 17 rue du Promberg, B-6700 Fouches,

agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société avec pouvoir de signature conjointe,

vingt-cinq (25) parts sociales soit la totalité de sa participation qu'elle détient dans ladite Société "LOR SECURITY, S.à r.l.", d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, pour le prix global de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250'000.- EUR), laquelle somme sera payée endéans quinze (15) jours à partir des présentes.

2) La société "CYEN S.A." une société anonyme, établie et ayant son siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, issue également de la scission de la société "LUDILAU S.A.", aux termes d'une assemblée générale d'approbation de scission, tenue par devant le notaire instrumentant en date de ce jour, lequel acte sera formalisé avant les présentes,

ici valablement représentée par Madame Lauriane MANTZ, agissant en sa qualité d'administrateur unique de ladite société avec pouvoir de seule signature,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

la société "LUDI S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, issue de la scission de la société "LUDILAU S.A.", aux termes d'une assemblée générale d'approbation de scission, tenue par devant le notaire instrumentant en date de ce jour, lequel acte sera formalisé avant les présentes,

pour laquelle sont ici personnellement présents et ce acceptant:

a) Madame Ludivine MANTZ, comptable, née à Metz (France), le 03 décembre 1976, demeurant au 24 rue de Lessy, F-57160 Chatel Saint Germain;

b) Monsieur Philippe MANTZ, directeur de société, né à Metz (France), le 30 décembre 1953, demeurant au 17 rue du Promberg, B-6700 Fouches,

agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société avec pouvoir de signature conjointe,

soixante-quinze (75) parts sociales qu'elle détient dans ladite Société "LOR SECURITY, S.à r.l.", après la scission avec la société "LUDILAU S.A." d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, pour le prix global de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750'000.- EUR), une somme de CINQ CENT MILLE EUROS (500'000.- EUR) laquelle sera payée endéans quinze (15) jours à partir des présentes.

Le solde soit la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250'000.- EUR) est à payer pour le 31 décembre 2010 au plus tard et sans intérêts jusque là entre les mains et contre quittance de la partie cédante.

Ensuite Monsieur Philippe MANTZ, préqualifié, agissant en sa qualité de co-gérant de la Société "LOR SECURITY, S.à r.l.", déclare accepter au nom et pour compte de cette dernière, les cessions de parts sociales prémentionnées et les considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite cession de parts sociales, l'assemblée générale extraordinaire, composée dès-lors de quatre (4) associés, DECIDE de modifier l'article six (6) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- La société à responsabilité "SYMBIOSE", avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B 41198) cent cinquante-cinq parts sociales	155
2.- La société à responsabilité limitée "LUGOR S.à r.l.", avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, cent quarante-cinq parts sociales	145
3.- La société anonyme "LUDI S.A., avec siège social au 132 rue de Dippach, L-8055 Bertrange, cent soixante-quinze parts sociales	175
4.- Madame Ludivine MANTZ, épouse RENAULD, Responsable de comptabilité, née à Metz (France), le 03 décembre 1976, demeurant au 24 rue de Lessy, F-57160 Châtel Saint Germain, vingt-cinq parts sociales	25

TOTAL: CINQ CENTS parts sociales 500"

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. MANTZ, G. RENAULD, L. MANTZ-GELOT, L. MANTZ-RENAULD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2009. Relation: EAC/2009/81 31. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009093171/105.

(090111141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

CD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.763.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Maurizio Terenzi, né le 11 janvier 1945 à Rome (Italie), demeurant Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), président;

Luca Checchinato, né le 06 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Dominique Audia, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009092467/25.

(090109930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Hemera ING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9654 Grumelscheid, 39, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.149.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Madame Françoise BRUGEROLLE de FRAISSINETTE née MOREAU, fonctionnaire, née à Luang-Prabang (Laos), le 3 avril 1961, demeurant à F-75016 Paris (France), 70, rue Michel-Ange,

2.- Monsieur Jacques WEBER, fonctionnaire, né à Montmorency (France), le 30 juillet 1958, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt (France), 9, avenue du Général Leclerc.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "HEMERA ING" société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est établi à Grumelscheid.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché d'un commun accord entre les associés.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prestations de service et de conseil tels que:

- Ingénierie en Gouvernance Publique.
- Sécurité et sûreté.
- Education et Formations.
- Transports et Infrastructures.
- Transposition, interprétations, propositions des normes européennes et internationales, dans les domaines économique, financier, social, culturel et administratif.
- Développement rural et sécurité alimentaire.
- Télécommunications et Technologies de l'information.
- Energie et Sûreté nucléaire.
- Environnement.
- Culture.
- Gouvernance et Affaires intérieures.
- Santé.
- Education, Emploi et Social.
- Support à l'industrie / commerce / services.
- Macro économie, Finances publiques et Aspects réglementaires.
- Aide humanitaire, gestion des crises et Assistance post crises.

ainsi que toutes prestations intellectuelles, études, organisations de séminaires, conférences et formations, voyages d'études et autres activités liées aux propositions, contrats et marchés.

Elle peut en outre exercer tout commerce pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée,

Elle peut leur apporter tout soutien financier ou même sa caution et en recevoir tout soutien financier ou caution.

Elle peut finalement s'associer à des entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe en vue de la soumission, conclusion et exécution de contrats présentés en commun.

En général, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Françoise BRUGEROLLE de FRAISSINETTE née MOREAU, préqualifiée, cinquante parts	50
2) Monsieur Jacques WEBER, préqualifié, cinquante parts	<u>50</u>
Total: cent parts sociales:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-9654 Grumelscheid, 39, Duerfstrooss.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Françoise BRUGEROLLE de FRAISSINETTE née MOREAU, préqualifiée,
- Jacques WEBER, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée par la signature isolée de chaque gérant jusqu'à concurrence d'une contre-valeur de dix mille (10.000,-) euros; pour toutes opérations supérieures à cette somme la signature conjointe des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Brugerolle de Fraissinette, Weber, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 juillet 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009092600/241/128.

(090110071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Intabex Worldwide, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 13.069.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée
extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 6 juillet 2009*

- Javier Urios, ayant pour adresse professionnelle, 11223 Maplecroft Ct, Raleigh NC, 27617 Etats-Unis est nommé administrateur avec effet au 7 mai 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2010.

- Wim Lapere a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 7 mai 2009.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009092594/17.

(090110356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

**Cours@home Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Koxi S.à r.l.).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 122.136.

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jérôme KOENIGSECKER, gérant de sociétés, né à Creutzwald (France), le 9 octobre 1983, demeurant à F-57000 Metz, 11, rue Rabelais.

2) Monsieur Davy KESSLER, sans emploi, né à Metz (France), le 23 mars 1977, demeurant à F-57000 Metz, 7, rue des trois Boulangers.

3) Mademoiselle Sergine VILLARD, employée administrative, née à Saint Avold (France), le 22 mars 1986, demeurant à F-57890 Porcelette, 51, rue de Diesen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "KOXI SARL", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.136, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 78 du 30 janvier 2007,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu de quatre cessions de parts sociales sous seing privé, approuvées conformément à l'article 7 des statuts et considérées par les gérants comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée constate que l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées, souscrites comme suit:

1) Monsieur Jérôme KOENIGSECKER, gérant de sociétés, né à Creutzwald (France), le 9 octobre 1983, demeurant à F-57000 Metz, 11, rue Rabelais, quarante-cinq parts sociales	45
2) Monsieur Davy KESSLER, sans emploi, né à Metz (France), le 23 mars 1977, demeurant à F-57000 Metz, 7, rue des trois Boulangers, vingt-cinq parts sociales	25
3) Mademoiselle Sergine VILLARD, employée administrative, née à Saint Avold (France), le 22 mars 1986, demeurant à F-57890 Porcellette, 51, rue de Diesen, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- Soutien scolaire et cours particuliers à domicile

* Dispenser des cours de soutien scolaire aux élèves de tout âge;

* Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs orientations scolaires;

* Organiser des activités éducatives, civiques, sociales, culturelles et sportives;

* Former les adultes, notamment les parents, dans une perspective d'intégration sociale;

* Orienter les étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur vers les cursus universitaires;

* Organiser des cours de langues;

* Favoriser l'intégration des personnes au sein de la société par l'éducation;

* Créer, éditer et diffuser un matériel pédagogique correspondant à ses besoins;

* Organiser des conférences et séminaires afin de promouvoir et faciliter la réalisation de l'objet de l'association;

* Favoriser les partenariats entre les organismes et collectivités oeuvrant dans le champ de l'éducation;

* Collaborer et entrer en partenariat pour mener à bien des projets communs avec différents institutions, établissements, organismes, collectivités et associations oeuvrant dans les domaines de l'éducation, du socio-culturel, et de l'humanitaire.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

La Société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "COURS@HOME LUXEMBOURG S.à r.l." et de modifier en conséquence le 2^{ème} alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . La Société prend la dénomination de "COURS@HOME LUXEMBOURG S.à r.l."

Quatrième résolution

L'assemblée révoque le gérant actuel Monsieur Frédéric DINE et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jérôme KOENIGSECKER, gérant de sociétés, né à Creutzwald (France), le 9 octobre 1983, demeurant à F-57000 Metz, 11, rue Rabelais.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant."

73365

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOENIGSECKER - KESSLER - VILLARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2009. Relation GRE/2009/2470. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009092603/231/91.

(090110682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pillarlux Caen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.172.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juin 2009 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- de nommer en tant que gérant supplémentaire avec effet immédiat au 24 juin 2009 et pour une durée illimitée, British Land European Holding B.V., partageant son siège social à Strawinskylaan 3085, NL-1077 ZX Amsterdam (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 34247975.

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Gérants

Madame Coralie Villaume

TMF Corporate Services S.A.

British Land European Holding B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009091303/24.

(090108999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Vysotsk Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 83.599.

In the year two thousand and nine, on the twenty-six of June.

Before Us Maitre Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company VYSOTSK INVEST S.A., having its registered office in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg number B 83.599, incorporated by deed of Maitre Alphonse LENTZ, then notary residing in Remich, on the 6th of September 2001, published in the Memorial C number 174 of the 31st of January 2002, and whose articles of incorporation have been changed several times and for the last time by deed of Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 15th of April 2008, published in the Memorial C number 1506 of the 18th of June 2008.

The meeting is presided by Mr Romain ZIMMER, accountant, residing professionally in Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Myriam DERAIDEUX, employee, residing professionally in Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Conversion of the share capital from LSD into EUR retroactively to January 1, 2009.
2. Amendment of article 3, paragraph 1, of the articles of incorporation.
3. Prolongation of the mandates of the directors of the company Mr Andrei POLYAKOV, Mr Lou Joseph Henri HUBY and Mr Steffen WÜNSCHMANN.
4. Prolongation of the mandate of the managing director of the company Mr Steffen WÜNSCHMANN.
5. Acceptance of the resignation of the statutory auditor FIDUCIAIRE PROBITAS S.à r.l. and appointment of KOBUS S.à r.l. as new statutory auditor of the company.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to cancel the par value of the seven hundred and forty (740) shares of the company.

Then the meeting decides to adopt the Euro as currency of the share capital with retroactive effect to January 1, 2009 and to convert the share capital from seven hundred and forty thousand US dollars (USD 740,000.-) into five hundred and twenty-seven thousand and eighty-four Euro (EUR 527,084.-), based on the following exchange rate of January 1, 2009: USD 1.- = EUR 0.7122756.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 3, paragraph 1, of the articles of incorporation in order to reflect the foregoing resolution, so that it will be read as follows:

" **Art. 3. (Paragraph 1).** The subscribed capital is set at five hundred and twenty-seven thousand and eighty-four Euro (EUR 527,084.-) to consist of seven hundred forty (740) shares without indication of the par value, entirely paid in."

Third resolution

The meeting decides to prolong the mandates of the directors of the company Mr Andrei POLYAKOV, Mr Lou Joseph Henri HUBY and Mr Steffen WÜNSCHMANN for a period ending at the date of the annual general meeting of the company to be held in 2014.

Fourth resolution

The meeting decides to prolong the mandate of the managing director of the company Mr Steffen WÜNSCHMANN for a period ending at the date of the annual general meeting of the company to be held in 2014.

Fifth resolution

The meeting decides to accept the resignation of FIDUCIAIRE PROBITAS S.à r.l. as statutory auditor of the company and to appoint the private limited company KOBUS S.à r.l., with registered office in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg number B 84.077, as new statutory auditor of the company for a period ending at the date of the annual general meeting of the company to be held in 2014.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VYSOTSK INVEST S.A., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 83.599, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 174 du 31 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1506 du 18 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam DERAIDEUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de USD en EUR rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.
2. Modification de l'article 3, paragraphe 1^{er}, des statuts.
3. Prolongation des mandats des administrateurs de la société M. Andrei POLYAKOV, M. Lou Joseph Henri HUBY et M. Steffen WÜNSCHMANN.
4. Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué de la société M. Steffen WÜNSCHMANN.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE PROBITAS S.à r.l. et nomination de KOBUS S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des sept cent quarante (740) actions de la société.

Ensuite l'assemblée décide d'adopter l'euro comme devise du capital social avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 et de convertir le capital social de sept cent quarante mille dollars US (USD 740.000,-) en cinq cent vingt-sept mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 527.084,-), basé sur le cours de change suivant au 1^{er} janvier 2009: USD 1,- = EUR 0,7122756.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide suite à la résolution précédemment prise de modifier l'article 3, paragraphe 1^{er}, des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (Paragraphe 1^{er}).** Le capital social est fixé à cinq cent vingt-sept mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 527.084,-), représenté par sept cent quarante (740) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs de la société Monsieur Andrei POLYAKOV, Monsieur Lou Joseph Henri HUBY et Monsieur Steffen WÜNSCHMANN pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de la société à tenir en 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur-délégué de la société Monsieur Steffen WÜNSCHMANN pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de la société à tenir en 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de FIDUCIAIRE PROBITAS S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société et de nommer la société à responsabilité limitée KOBUS S.à r.l., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 84.077, comme nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de la société à tenir en 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZIMMER - DERAIDEUX - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2009. Relation GRE/2009/2372. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009092605/231/138.

(090110816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

RP XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.206.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2009

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée M. Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire M. Stewart KAM-CHEONG avec effet au 2 juillet 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ comme gérant de type A;
- Brian BORG comme gérant de type B;
- Gregory HARTMAN comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009092622/20.

(090110185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Biofuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.902.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of July.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr. Henry Daniel Sykes, born on 29 May 1956 in London, United Kingdom, residing at La Corniaz, Route de la Clai-aux-Moines 90, La Croix sur Lutry, CH-1090 Switzerland,

here represented by Mrs Ana Inés BECERRA PONS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 July 2009.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder of "Biofuel Investments S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit, acting in replacement of the undersigned notary, on 18 June 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 3.2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **3.2.** The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- exceptionally, lend funds to or otherwise assist any entity that does not form part of the same group of entities as the Company, in one or a limited number of operations."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Henry Daniel Sykes, né le 29 mai 1954 à Londres, Royaume-Uni/Panthera/Funding Cayman Limited, constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 211395, ayant son siège social à Stuarts Corporate Services Ltd, P.O. Box 2510, 36A Dr. Roy's drive, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, demeurant à La Corniaz, Route de la Claie-aux-Moines 90, La Croix sur Lutry, CH-1090, Suisse,

ici représenté par Maître Ana Inés BECERRA PONS, abogada, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 juillet 2009.

La procuration paraphée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant est l'associé unique de "Biofuel Investments S.A." (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, constituée par un acte du notaire Maître Gérard Lecuit, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 18 juin 2009, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les la résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **3.2.** La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière; et

- exceptionnellement, accorder des prêts à ou assister de toute autre manière toute entité ne faisant pas partie du même groupe d'entités que la Société, dans le cadre d'une seule opération ou d'un nombre limité d'opérations."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.I. BECERRA PONS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8028. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009093170/88.

(09011216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Fuchs & Associés Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.842.

—
*Extrait du PV de l'Assemblée Générale
Ordinaire de Fuchs & Associés Finance S.A. du 7 avril 2009*

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2009 de la société Fuchs & Associés Finance s.a., Luxembourg, pour publication au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg:

Troisième Résolution

Le conseil d'administration est renouvelé pour une année et se compose des personnes suivantes:

- | | | |
|-------------------------------|----------------|--|
| - Jean FUCHS | Président | |
| | Adresse: | 25, Gromscheid
L-1970 LUXEMBOURG |
| - Bernd EHINGER | Administrateur | |
| | Adresse: | 107, allée Léopold Goebel
L-1635 LUXEMBOURG |
| - Gianni POMPEI | Administrateur | |
| | Adresse: | 50, rue des Près
L-3671 KAYL |
| - Diane KNEIP-DIELS | Administrateur | |
| | Adresse: | 5, route d'Arlon
L-7471 SAEUL |

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Jean FUCHS

Le Président

Référence de publication: 2009092775/29.

(090110098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

**Cascadal Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Cascadal Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.808.

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "CAS-CADAL HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.808, constituée suivant acte reçu le 8 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.509 du 18 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "CASCADAL INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "CASCADAL INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "CASCADAL INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.H. VAN LEUVENHELM, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26908. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092658/211/79.

(090110284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Sevirosa Officina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.179.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société ALLIMAYNE LIMITED, ayant son siège social à EC1M7AD London (UK), Devonshire House, 60 Goswell Road;

ici valablement représentée par Monsieur Pierre GOFFINET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "SEVIROSA OFFICINA S.à R.L."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La comparante a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Christophe MUGUERZA, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles (Belgique), 96, Avenue Montjoie.

- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. GOFFINET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27701. Reçu soixante-quinze euros (75, - €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.07.2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009093173/128.

(090111369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

PREF Cash Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.171.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juin 2009 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- de nommer en tant que gérant supplémentaire avec effet immédiat au 24 juin 2009 et pour une durée illimitée, British Land European Holding B.V., partageant son siège social à Strawinskyaan 3085, NL-1077 ZX Amsterdam (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 34247975.

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Gérants

Madame Coralie Villaume

TMF Corporate Services S.A.

British Land European Holding B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009091297/24.

(090108897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

RH-Lorlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091513/10.

(090109247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Schweitzer Décoration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 12, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 23.582.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009092014/13.

(090110668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.358.

L'an deux mil neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La "Société Européenne de Banque S.A.", avec siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

représentée par M. Luca CHECCHINATO et M. Christophe VELLE, tous les deux employés de banque, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "PRIVATE HOLDINGS INVESTMENTS OF LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.358,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 30 juillet 1999, publié au Mémorial C n° 839 du 11 novembre 1999, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C n°1764 du 17 juillet 2008,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 12 juin 2009,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à Euro 6.655.500 (six millions six cent cinquante cinq mille cinq cent euros), représenté par 66.555 (soixante six mille cinq cent cinquante cinq) actions d'une valeur nominale de Euro 100 (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 10.000.000.- (dix millions d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 16 juillet 2009, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

3) Que dans sa réunion du 12 juin 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 3.064.500 (trois millions soixante-quatre mille cinq cents euros),

pour le porter de son montant actuel EUR 6.655.500 (six millions six cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) à EUR 9.720.000 (neuf millions sept cent vingt mille euros),

par l'émission de 30.645 (trente mille six cent quarante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir la société Cuneo e Associati SPA, via Molino delle Armi, 2, Milano, plus amplement renseignée audit procès-verbal du conseil d'administration,

lequel a souscrit à toutes les 30.645 (trente mille six cent quarante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, moyennant une contribution en espèces totale de EUR 3.064.500 (trois millions soixante-quatre mille cinq cents euros),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 3.064.500 (trois millions soixante-quatre mille cinq cents euros), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 9.720.000 (neuf millions sept cent vingt mille euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version française et traduction anglaise, aura dorénavant la teneur suivante:

version française:

Le capital souscrit est fixé EUR 9.720.000 (neuf millions sept cent vingt mille euros), représenté par 97.200 (quatre-vingt-dix-sept mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, toutes entièrement libérées.

Traduction anglaise:

The subscribed capital of the company is fixed at EUR 9,720,000 (nine million seven hundred and twenty thousand Euro), represented by 97,200 (ninety-seven thousand two hundred) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, fully paid in.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CHECCHINATO, Ch. VELLE, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 24 juin 2009, LAC/2009/24608: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009093175/95.

(090110961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Fashion Auction S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.170.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Permira Europe II L.P. 1, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on July 9th, 2009;

2. Permira Europe II L.P. 2, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on July 9th, 2009;

3. Permira Europe II C.V.3, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on July 9th, 2009;

4. Permira Europe II C.V.4, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner Permira Europe II Managers L.P., acting by its general partner Permira (Europe) Limited, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on July 9th, 2009;

5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its manager Permira (Europe) Limited, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on July 9th, 2009;

6. Schroder Ventures Investments Limited, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its nominee, SV (Nominees) Limited, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on July 9th, 2009;

7. PAI Europe IV A FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 8th, 2009;

8. PAI Europe IV B FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 8th, 2009;

9. PAI Europe IV B5 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 8th, 2009;

10. PAI Europe IV B6 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 8th, 2009;

11. PAI Europe IV B7 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 8th, 2009;

12. PAI Europe IV C FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 8th, 2009;

13. PAI Europe IV C2 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 8th, 2009;

14. PAI Europe IV D FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 8th, 2009;

15. PAI Europe IV D2 FCPR, acting by its general partner PAI Partners S.A.S., having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 8th, 2009;

16. CVC European Equity III Limited, a company incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031, here represented by Corinne Petit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey on July 8th, 2009.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Definitions - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Fashion Auction S. à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Definitions.

"Articles" means these articles of association in their present and future form and as amended from time to time (and Article shall be construed accordingly).

"Board of Managers" (Conseil de Gérance) has the meaning as set forth in Article 10.

"Company" means the société à responsabilité limitée Fashion Auction S.à.r.l governed by these Articles.

"Company Act" means the Luxembourg law of the 15th of August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

"CVC Shareholders" means collectively, CVC European Equity III Limited and/or any funds managed by it (i.e. the following CVC funds: CVC European Equity III Limited L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P., CVC

European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.) and CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., Societe Generale Bank & Trust S.A. and Coral Feeder L.P.

"Managers" (Gérants) means the members of the Board of Managers and "Manager" (Gérant) means any of them.

"Manager of Class A" (Gérant de Classe A) has the meaning as set forth in Article 10.

"Manager of Class B" (Gérant de Classe B) has the meaning as set forth in Article 10.

"Manager of Class C" (Gérant de Classe C) has the meaning as set forth in Article 10.

"Financial Year" has the meaning as set forth in Article 16.

"General Shareholders Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company.

"PAI Shareholders" means collectively, the following PAI funds: PAI Europe IV A FCPR, PAI Europe IV B FCPR, PAI Europe IV B5 FCPR, PAI Europe IV B6 FCPR, PAI Europe IV B7 FCPR, PAI Europe IV C FCPR, PAI Europe IV C2 FCPR, PAI Europe IV D FCPR, PAI Europe IV D2 FCPR.

"Permira Shareholders" means; collectively, the following Permira funds: Permira Europe II L.P. 1, Permira Europe II L.P. 2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Permira Europe II Co-Investment Scheme, Schroder Ventures Investments Limited.

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them.

"Shares" means collectively all shares in issue of any class and "Share" means any of them.

Art. 3. Purpose and Duration. The purpose of the Company shall be to invest directly or indirectly in loans and other debt instruments of any kind and by any means.

The Company may also acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The Company's share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at General Shareholders Meeting.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of Shares. The shares held by the sole Shareholder are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more Shareholders, the shares are freely transferable among Shareholders. In the same case they are transferable to non-Shareholders only with the prior approval of the Shareholders representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-Shareholders only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. Amendments to the Share Capital. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole Shareholder or, should this happen, by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. Co-Ownership of Shares. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Death of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. Board of Managers. The Company shall be managed by a Board of Managers (conseil de gérance) composed of Six (6) members at least, who need not be Shareholders of the Company, of which at least Two (2) shall be Managers (gérants) of Class A, Two (2) Managers (gérants) of Class B and Two (2) Managers (gérants) of Class C.

The Managers shall be appointed by the General Shareholders' Meeting in accordance with the following rules:

The Managers (gérants) of Class A shall be elected among a list of candidates proposed by the Permira Shareholders, the Managers (gérants) of Class B shall be elected among a list of candidates proposed by the PAI Shareholders and the Managers (gérants) of Class C shall be elected among a list of candidates proposed by CVC Shareholders.

In addition, as long as CVC European Equity Partners III L.P. shall be a Shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees as candidates for Managers (gérants) of Class C and the General Shareholders' Meeting shall appoint one Manager from this list.

In the absence of nominations pursuant to this Article, the General Shareholders' Meeting shall be free to appoint the relevant Managers in accordance with the general principles as determined by the Company Law and these Articles.

The General Shareholders' Meeting shall appoint the remaining Managers in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles of Association.

The Managers shall be appointed for an unlimited period.

In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the Board of Managers, in compliance with the provisions of this Article, so that as long as CVC European Equity Partners III L.P. shall be a Shareholder of the Corporation it shall be represented on the Board of Managers.

A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders, in accordance with the preceding paragraph of the present Article.

Art. 11. Procedures for the Board of Managers. The Board of Managers (Conseil de Gérance) may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the General Shareholders' Meeting.

The Board of Managers (Conseil de Gérance) shall meet upon call by the chairman or two Managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all General Shareholders' Meeting and the Board of Managers (Conseil de Gérance), but in his absence the Managers or the Board of Managers (Conseil de Gérance) may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) shall be given to all Managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each Manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the Managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Manager as his proxy. One Manager can represent more than one of his co-Managers at a meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

The Board of Managers (Conseil de Gérance) can deliberate or act validly at a meeting of the Board of Managers only if at least a majority of the Managers is present or represented and if at least one Manager (Gérant) of Class A, one Manager (Gérant) of Class B and one Manager (Gérant) of Class C are present or represented at the meeting. Décisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting and at least with the votes of one Manager of Class A, one Manager of Class B and one Manager of Class C.

In the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Manager officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the Board of Managers (Conseil de Gérance) such personal interest and shall not consider, or vote

on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding General Shareholders' Meeting.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided the meeting is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions in one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Art. 12. Minutes of the Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers (Conseil de Gérance) shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or jointly by one Manager of Class A, one Manager of Class B and one Manager of Class C.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by one Manager of class A, one Manager of class B and one Manager of Class C.

Art. 13. Powers of the Board of Managers - Delegation. The Board of Managers (Conseil de Gérance) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the Shareholders fall within the competence of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

The Board of Managers (Conseil de Gérance) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board of Managers who may constitute committees deliberating under such terms as the Board of Managers shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. Signature. The Company will be bound by the joint signature of one Manager of Class A, one Manager of Class B and one Manager of Class C, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective decisions of the Shareholders

Art. 15. Sole shareholder - Plurality of Shareholders. The sole Shareholder exercises the powers devolved to the General Shareholders' Meeting by the dispositions of Section XII of the Company Act, on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the Managers are taken by the sole Shareholder.

In case of more Shareholders the decisions, which exceed the powers of the Managers shall be taken by the meeting.

Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Any issuance of Shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior General Shareholders' Meeting in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for Shares to be issued upon conversion.

E. Financial Year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year runs from the 1st of August of each year to the 31st of July of the following year (the "Financial Year").

Art. 17. Annual Accounts - Legal Reserve. Each year, as of the 31st of July, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five (5) percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the legal reserve amount to One Tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

F. Dissolution - Liquidation - Company Act

Art. 18. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need be Shareholders, and which are appointed by the General Shareholders' Meeting, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 19. Company Act. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Act.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

- Permira Europe II L.P. 1:	174,602 shares
- Permira Europe II L.P. 2:	273,096 shares
- Permira Europe II C.V. 3:	11,553 shares
- Permira Europe II C.V. 4:	17,330 shares
- Permira Europe II Co-investment Scheme:	4,644 shares
- Schroder Ventures Investments Limited:	18,775 shares
- CVC European Equity III Limited:	500,000 shares
- PAI EUROPE IV D FCPR:	22,608 shares
- PAI EUROPE IV B7 FCPR:	3,738 shares
- PAI EUROPE IV B6 FCPR:	98,551 shares
- PAI EUROPE IV C2 FCPR:	37,383 shares
- PAI EUROPE IV B FCPR:	198,312 shares
- PAI EUROPE IV D2 FCPR:	7,477 shares
- PAI EUROPE IV C FCPR:	72,290 shares
- PAI EUROPE IV A FCPR:	55,903 shares
- PAI EUROPE IV B5 FCPR:	3,738 shares
Total:	1,500,000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on July 31st, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

General Meeting of Partners

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed Managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19th, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Manager of Class A;

- Paul Guilbert, born on February 20th, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, Manager of Class A;

- Eric Bouchez, born on January 7th, 1968 in Pau (France), with professional address at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, Manager of Class B;

- Benoit Cheron, born on February 23rd, 1980 in Le Mans (France), with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Manager of Class B;

- Benedicte Moens-Colleaux, born on October 13, 1972 in Namur (Belgium), with professional address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Manager of Class C;

- Emanuela Brero, born on May 25, 1970 in Bra (Italy), with professional address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Manager of Class C.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par-devant, Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Permira Europe II L.P. 1, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey le 9 juillet 2009;
2. Permira Europe II L.P. 2, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey le 9 juillet 2009;
3. Permira Europe II C.V.3, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey le 9 juillet 2009;
4. Permira Europe II C.V.4, dont le siège statutaire sis Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, agissant par son general partner Permira Europe II Managers L.P., agissant par son general partner Permira (Europe) Limited, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey le 9 juillet 2009;
5. Permira Europe II Co-Investment Scheme, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son manager Permira (Europe) Limited, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey le 9 juillet 2009;
6. Schroder Ventures Investments Limited, dont le siège statutaire sis Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, agissant par son nominee, SV (Nominees) Limited, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Guernsey le 9 juillet 2009;
7. PAI Europe IV A FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris le 8 juillet 2009;
8. PAI Europe IV B FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris le 8 juillet 2009;
9. PAI Europe IV B5 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris le 8 juillet 2009;
10. PAI Europe IV B6 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris le 8 juillet 2009;
11. PAI Europe IV B7 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris le 8 juillet 2009;
12. PAI Europe IV C FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris le 8 juillet 2009;
13. PAI Europe IV C2 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris le 8 juillet 2009;
14. PAI Europe IV D FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris le 8 juillet 2009;
15. PAI Europe IV D2 FCPR, agissant par son general partner PAI Partners S.A.S., dont le siège statutaire sis 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Paris le 8 juillet 2009;
16. CVC European Equity III Limited, une société constituée sous le droit de l'île de Jersey, dont le siège statutaire sis 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, et enregistré à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031, ici représenté par Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, délivrée à Jersey le 8 juillet 2009.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Définitions - Objet - Durée - Siège Statutaire

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Fashion Auction S. à r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Définitions.

"Statuts" signifie les présents statuts dans leur forme actuelle et future, tels qu'ils seront amendés (et "Article" réfère à un article desdits Statuts);

"Conseil de Gérance" a la signification définie à l'Article 10;

"Société" signifie la société à responsabilité limitée Fashion Auction S.à.r.l soumise aux présents statuts;

"Loi sur les Sociétés" réfère à la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 15 août 1915 telle qu'amendée;

"Associés CVC" signifie collectivement, CVC European Equity III Limited et/ou les fonds administrés par celui-ci (i.e. les fonds CVC suivants: CVC European Equity III Limited L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - A L.P., CVC European Equity Partners III Parallel Fund - B L.P.) et CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P., CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P., Societe Generale Bank & Trust S.A. et Coral Feeder L.P.

"Gérants" fait référence aux membres du Conseil de Gérance et "Gérant" désigne chacun d'eux;

"Gérant de Classe A" a la signification définie à l'Article 10;

"Gérant de Classe B" a la signification définie à l'Article 10;

"Gérant de Classe C" a la signification définie à l'Article 10;

"Exercice Financier" a la signification exprimée à l'Article 16;

"Assemblée Générale des Associés" signifie toute assemblée générale des Associés de la Société;

"Associés PAI" signifie collectivement, les fonds PAI suivants: PAI Europe IV A FCPR, PAI Europe IV B FCPR, PAI Europe IV B5 FCPR, PAI Europe IV B6 FCPR, PAI Europe IV B7 FCPR, PAI Europe IV C FCPR, PAI Europe IV C2 FCPR, PAI Europe IV D FCPR, PAI Europe IV D2 FCPR;

"Associés Permira" signifie collectivement, les fonds Permira suivants: Permira Europe II L.P. 1, Permira Europe II L.P. 2, Permira Europe II C.V.3, Permira Europe II C.V.4, Permira Europe II Co-Investment Scheme, Schroder Ventures Investments Limited;

"Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales sans distinction de classe et "Associé" désigne chacun d'eux;

"Parts Sociales" s'entend sans distinction de classe de toutes les parts sociales émises, et "Part Sociale" s'entend de chacune d'elles.

Art. 3. Objet et Durée. La Société a pour objet l'investissement direct ou indirect dans des prêts et d'autres instruments de dette de toutes sortes et par tout moyen.

La Société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société pourra emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société pourra également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, sans limitation, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital.

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt et/ou dans celui de toute autre société ou personne.

- Entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société pourra également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Siège Statutaire. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit dans la ville de Luxembourg par une résolution du Conseil de gérance. Des filiales ou des bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix à l'Assemblée Générale des Associés.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles entre vifs et par héritage ou en cas de liquidation de propriété conjointe entre mari et femme.

Dans l'hypothèse de plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Toujours dans la même hypothèse, les Parts Sociales sont cessibles à des tiers seulement sur accord préalable des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Toujours dans la même hypothèse, les Parts Sociales sont cessibles pour cause de mort à des tiers seulement sur approbation préalable des détenteurs de Parts Sociales représentant au moins trois quarts des droits détenus par les survivants.

Art. 7. Modifications du Capital Social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Copropriété de Parts Sociales.

La Société reconnaîtra un unique détenteur par Part Sociale. La copropriété devra nommer un représentant unique à l'égard de la Société.

Art. 9. Mort d'un Associé. La mort, la suspension des droits civils, la faillite ou la mise en liquidation volontaire ou involontaire d'un des Associés n'aura pas pour effet d'entraîner la dissolution de la Société.

C. Administration

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de Six (6) membres au moins, qui ne sont pas nécessairement Associés dans la Société et dont au moins Deux (2) doivent être Gérants de Classe A, Deux (2) Gérants de Classe B et Deux (2) Gérants de Classe C.

Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés en application des règles qui suivent:

Les Gérants de Classe A sont élus sur une liste de candidats proposée par les Associés Permira, les Gérants de Classe B sont élus sur une liste de candidats proposée par les Associés PAI et les Gérants de Classe C sont élus sur une liste de candidats proposée par les Associés CVC.

De plus, tant que CVC European Equity Partners III L.P. est Associé dans la Société, il doit avoir le droit de présenter une liste d'au moins deux candidats au poste de Gérant de Classe C et l'Assemblée Générale des Associés doit nommer un directeur à partir de cette liste.

En l'absence de nominations en application de cet Article, l'Assemblée Générale des Associés est libre de nommer les Gérants appropriés en application des principes généraux dégagés par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

L'Assemblée Générale des Associés peut nommer les Gérants restant en application des principes généraux dégagés par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Dans l'hypothèse où un Gérant est révoqué ou remplacé ou démissionne, meurt, part en retraite, ou en toute autre hypothèse de poste vacant, son/sa remplaçant(e) doit être nommé(e) par l'Assemblée Générale des Associés ou, dans l'hypothèse d'une cooptation des membres du Conseil de Gérance, en conformité des dispositions de cet Article, de sorte qu'aussi longtemps que CVC European Equity Partners III L.P. est Associé dans la Société il soit représenté au Conseil de Gérance.

Un Gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans cause, sur résolution des Associés, conformément au paragraphe précédent du présent Article.

Art. 11. Procédures au Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir un président et un vice-président parmi ses membres. Il doit désigner un secrétaire qui n'est pas nécessairement Gérant et assurera la garde des procès verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunira à l'appel de son président ou de deux Gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera tout Conseil de Gérance et toute Assemblée Générale des Associés, en son absence, les Gérants ou le Conseil de Gérance peuvent nommer un président intérimaire par vote à la majorité des présents à chacune de ces réunions.

Une convocation écrite aux Conseils de Gérance doit être adressée aux Gérants au moins Vingt-Quatre heures avant leurs tenues, exception faite des circonstances d'urgence qui doivent alors être exprimées dans la convocation. Les Gérants peuvent expressément renoncer à la convocation par écrit, fax ou e-mail.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions auxquelles tous les Gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, ainsi que pour les rendez-vous tenus en lieu et heure définis à un agenda préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant peut agir à tout Conseil de Gérance par nomination écrite ou par fax ou, dès lors que l'authenticité peut en être apportée, par transmission électronique, d'un autre Gérant auquel il a donné procuration. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à un Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut délibérer et agir valablement à un Conseil de Gérance seulement si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée à un tel Conseil de Gérance, et qu'un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C sont présents ou représentés au Conseil de Gérance. Les décisions sont prises sur vote à la majorité des Gérants présents ou représentés dès lors qu'au moins un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C ont voté.

Dans l'hypothèse où un Gérant de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société (autre que ceux qui découlent de la qualité d'administrateur ou de gérant ou employé de la partie adverse), il doit en informer le Conseil de Gérance et ne doit pas prendre part tant à la délibération qu'au vote sur la transaction en cause. Cet intérêt devra en outre être rapporté à la prochaine Assemblée Générale des Associés.

Les Gérants peuvent participer aux Conseils de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire assurant que tout un chacun puisse entendre et être entendu des autres à condition que la réunion soit initiée depuis le Luxembourg. Une telle participation équivaut à une participation en personne aux Conseils de Gérance.

Le conseil de Gérance pourra, unanimement, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, fac-similé ou tout autre moyen de communication similaire. La totalité constituera les documents circulaires dûment exécutés fournissant l'évidence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y compris les résolutions circulaires, seront certifiées de manière définitive, ou un extrait desdites résolutions sera émis sous signature individuelle de tout Gérant.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent être signés par le président, ou en son absence par le président intérimaire qui a présidé la réunion en question, ou conjointement par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C.

Les copies ou extraits de tels procès verbaux qui doivent être produits lors d'une procédure judiciaire ou autre, doivent être signés par le président et le secrétaire ou conjointement par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance - Délégation. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans le meilleur intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à une résolution des Associés tombent dans le domaine de compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la conduite et la gestion des affaires courantes et journalières à tout membre ou membres du Conseil de Gérance qui peuvent constituer des comités pour délibérer dans les conditions déterminées par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut aussi conférer tout pouvoir ou mandat spécial à toute personne qui n'est pas nécessairement Gérant, nommer et licencier tout employé et fixer sa rémunération.

Art. 14. Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A, d'un Gérant de Classe B, d'un Gérant de Classe C, de même que par la signature unique ou les signatures conjointes de la ou des personnes, à laquelle ou auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions collectives des Associés

Art. 15. Associé Unique - Pluralité d'Associés. L'Associé Unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par la Section XII de Loi sur les Sociétés relative aux sociétés à responsabilité limitée.

En conséquence, toutes les décisions prises qui excèdent les pouvoirs du Gérant sont réputées prises par l'Associé Unique.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, une décision excédant les pouvoirs des Gérants doit être prise par l'Assemblée des Associés.

Chaque Associé doit participer aux décisions collégiales indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé détient autant de droits de vote qu'il détient ou représente de Parts Sociales.

Toute émission de Parts Sociales résultant de la conversion de titres convertibles ou d'autres instruments financiers comparables impliquera la tenue préalable d'une Assemblée Générale des Associés en application de l'Article 7 ci-dessus. Chaque titre convertible ou autre instrument financier comparable devra être considéré, aux fins de la conversion, comme une souscription de Parts Sociales à émettre à l'issue de la conversion.

E. Exercice Financier - Comptes annuels - Répartitions

Art. 16. Exercice Financier. L'exercice social commencera le 1^{er} août de chaque année et se terminera le 31 juillet de l'année suivante (l' "Exercice Financier").

Art. 17. Comptes annuels - Réserve Légale. Il est dressé chaque année au 31 juillet un état des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un compte de profits et pertes.

Le solde créditeur de la balance du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le profit net de la Société.

Chaque année, cinq (5) pour cent du profit net seront alloués à la réserve légale.

La déduction cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint Un Dixième du capital souscrit. Toutefois, si la réserve a été entamée, quelle qu'en soit l'époque et la raison, celle-ci doit être reconstituée dans les conditions de l'alinéa précédent.

F. Dissolution - Liquidation - Loi sur les Sociétés

Art. 18. Dissolution - Liquidation. Dans l'hypothèse de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des Associés et qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs honoraires. A moins qu'il en soit convenu autrement, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des charges de la Société.

Art. 19. Loi sur les Sociétés. Toute matière qui n'est pas traitée dans les Statuts doit être réglée en application de la Loi sur les Sociétés.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- Permira Europe II L.P. 1:	174.602 parts sociales
- Permira Europe II L.P. 2:	273.096 parts sociales
- Permira Europe II C.V. 3:	11.553 parts sociales
- Permira Europe II C.V. 4:	17.330 parts sociales
- Permira Europe II Co-investment Scheme:	4.644 parts sociales
- Schroder Ventures Investments Limited:	18.775 parts sociales
- CVC European Equity III Limited:	500.000 parts sociales
- PAI EUROPE IV D FCPR:	22.608 parts sociales
- PAI EUROPE IV B7 FCPR:	3.738 parts sociales
- PAI EUROPE IV B6 FCPR:	98.551 parts sociales
- PAI EUROPE IV C2 FCPR:	37.383 parts sociales
- PAI EUROPE IV B FCPR:	198.312 parts sociales
- PAI EUROPE IV D2 FCPR:	7.477 parts sociales
- PAI EUROPE IV C FCPR:	72.290 parts sociales
- PAI EUROPE IV A FCPR:	55.903 parts sociales
- PAI EUROPE IV B5 FCPR:	3.738 parts sociales
Total:	1.500.000 parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 juillet 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée Générale des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Gérant de Classe A;
 - Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, Gérant de Classe A;
 - Eric Bouchez, né le 7 janvier 1968 à Pau (France), ayant son adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, Gérant de Classe B;
 - Benoit Cheron, né le 23 février 1980 à Le Mans (France), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Gérant de Classe B;
 - Benedicte Moens-Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant de Classe C;
 - Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant de Classe C.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27723. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009093174/5770/603.

(090111084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Martins & Rodrigues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 56A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 147.148.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1.- Monsieur Moisés Marciel MARTINS RODRIGUES, grutier, né à Terras-de-Bouro (Portugal), le 3 décembre 1981, demeurant au 56a, rue de Mersch, L-7620 Larochette;
- 2.- Madame Angela Cristina MARTINS, employée privée, née à Vieira-do-Minho (Portugal), le 27 novembre 1985, demeurant au 56a, rue de Mersch, L-7620 Larochette;
- 3.- Monsieur Paulino COUTINHO MARTINS, coffreur, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 10 décembre 1961, demeurant au 19, rue des Merciers, L-6464 Echternach.

Lesquels comparants ici personnellement présents ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée - Sièg

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "MARTINS & RODRIGUES S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Larochette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par les associés ci-après, comme suit:

1.- Monsieur Moisés Marciel MARTINS RODRIGUES, préqualifié, cinquante-deux parts sociales	52
2.- Madame Angela Cristina MARTINS, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales	24
3.- Monsieur Paulino COUTINHO MARTINS, préqualifié, vingt-quatre parts sociales	24
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Les associés ont décidé de fixer l'adresse du siège social au 56a, rue de Mersch, L-7620 Larochette et l'adresse d'exploitation au 7, place Guillaume, L-9237 Diekirch.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) *Gérante technique:*

- Madame Angela Cristina MARTINS, employée privée, née à Vieira-do-Minho (Portugal), le 27 novembre 1985, demeurant au 56a rue de Mersch, L-7620 Larochette;

b) *Gérant administratif:*

- Monsieur Paulino COUTINHO MARTINS, coffreur, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 10 décembre 1961, demeurant au 19, rue des Merciers, L-6464 Echternach.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.M. MARTINS RODRIGUES, A.C. MARTINS, P. COUTINHO MARTINS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8371. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009092560/239/129.

(090110065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

European Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.027.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu au siège social de la société le 27 mars 2009

L'Assemblée générale extraordinaire a été ouverte par le Président de la réunion M. Jiri Frkal à 10.00 heures. Le Président a nommé Mme Radka Jirková comme la secrétaire de la réunion et M. Ivo Gombala comme le scrutateur.

Le Président cite après:

1) L'agenda de l'Assemblée générale est suivant:

- Prolongation du mandat de M. Ivo Gombala comme le membre du Conseil d'administration;
- Fin du mandat de la société Alexander J Davies, sàrl comme le commissaire des comptes;
- Nomination de la société Davies Associates, sàrl comme le commissaire des comptes;

Il est évident de la liste de présence que 31 actions représentant la totalité du capital de la société sont présentes à l'Assemblée générale et peuvent décider de tous les points de l'agenda de cette réunion.

Les procurations des partenaires présents et la liste de présence, signées par le Président, la secrétaire et le scrutateur doivent être annexées à ce procès-verbal.

Après la discussion l'Assemblée générale a approuvé les suivantes résolutions:

A pris la décision de prolonger la nomination du 22/09/2006 de M. Ivo Gombala, adresse privée: Litevska 2598, CZ-27201 Kladno, comme le membre du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011;

Et davantage,

A pris la décision de terminer le mandat de la société Alexander J Davies, sàrl, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg (numéro RCS - B 38.696) à partir de 31/03/2009 comme le commissaire des comptes de la société.

Et davantage,

A pris la décision de désigner la société Davies Associates, sàrl, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg (numéro RCS - B 144.721) comme le commissaire des comptes de la société à partir de 01/04/2009 jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Jiri Frkal / Radka Jirková / Ivo Gombala

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009092448/32.

(090110096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Gain Capital Participations SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.091.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 juin 2009

- 1) M. Alexander SCHALL a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) Le nombre des administrateurs a été diminué de quatre (4) à trois (3).
- 3) M. Cornelius BECHTEL a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 4) M. Gert Reinhard JONKE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 5) M. Martin PROHAZKA a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 6) La société anonyme ERNST & YOUNG a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises et a été chargée de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS SA, SICAR
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009092601/24.

(090110313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Olalin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 4, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 109.619.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hobscheid, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092440/10.

(090110329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

SOFINO, Société Financière du Nord S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.358.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092418/10.

(090109987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Grand Garage de Mondercange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3938 Mondercange, 7, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.397.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 21 juillet 2009.

NISSAN
GRAND GARAGE DE MONDERCANGE
7, rue Neuve
L-3938 Mondercange
Signature

Référence de publication: 2009092439/15.

(090110325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Floralie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.470.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092417/10.

(090109988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.
